

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À  
L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA SOCIÉTÉ  
COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF HUB CORSICA  
POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF POUR METTRE EN  
ŒUVRE LE PROJET LAURÉAT DE L'APPEL À  
MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS " HUBS POUR UN  
NUMÉRIQUE INCLUSIF' DE LA BANQUE DES  
TERRITOIRES "**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Préambule

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 21/083 AC de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021 portant sur les « candidatures aux dispositifs du Plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse ».

Cette délibération autorisait le Président du Conseil exécutif de Corse à « déposer, signer la candidature de la Collectivité de Corse et à mener les négociations nécessaires dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Hub Numérique inclusif de la Banque des Territoires ».

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la délibération n° 22/074 AC du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, Smart Isula. Il est explicitement cité à la piste d'action numéro 35 « Mettre en œuvre la dynamique collective autour du Hub Corsica du numérique inclusif territorial » de l'objectif numéro 1 « Améliorer le maillage territorial de la médiation numérique et faire émerger le Hub Corsica » du livret numéro 5 « Une île inclusive et émancipatrice ».

### Contexte et objet du présent rapport

Le dossier de candidature à l'AMI « Hub Numérique inclusif » de la Banque des Territoires porté d'une part, en consortium par l'association Émaho et la Collectivité de Corse et construit, d'autre part, avec les acteurs de la médiation numérique a été déposé le 21 juin 2021.

Au terme de l'analyse, il a reçu un avis favorable de la Banque des Territoires en octobre 2021. Considérant que « le dossier déposé par le consortium Hub Corsica est d'une grande qualité avec une offre de services très détaillée, concrète et qui entre totalement en cohérence avec les diagnostics de territoire réalisés », la Banque des Territoires a décidé d'accorder 220 000 euros au consortium pour la mise en œuvre du Hub Corsica.

Au terme de l'analyse du dossier de candidature, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a décidé d'apporter en bonification de la subvention de la Banque des Territoires :

- d'une part, 50 000 euros pour une mission spécifique sur le Pass numérique ;
- d'autre part, 50 000 euros au titre des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville ;

- enfin, 14 000 euros pour la coordination des Conseillers numériques France Service.

Depuis lors, les membres du consortium ont travaillé à l'émergence de l'association de préfiguration d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) baptisée « Hub Corsica pour un numérique inclusif ».

L'Assemblée Générale Constitutive de cette association s'est tenue le 10 mai 2022 au Palais Lantivy d'Aiacciu en présence d'une trentaine de structures corses de la médiation numérique.

Cette Assemblée Générale Constitutive a permis de faire adopter les statuts de l'association et d'élire le Président, le Secrétaire Général, ainsi que les membres du Comité d'Orientation Stratégique de l'association.

Tous les documents nécessaires à la déclaration officielle de l'association Hub Corsica pour un numérique inclusif ont été déposés en préfecture par voie électronique le 22 juin 2022 par Mme Danielle Mattei, Présidente de l'association.

L'association est créée sous le nom « Association de préfiguration de la société coopérative d'intérêt collectif Hub Corsica pour un numérique inclusif » avec le numéro d'enregistrement RNA W202007096, le numéro de TVA intracommunautaire FR71915060222 et le numéro de SIRET 91506022200014.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la Collectivité de Corse à adhérer à cette association au sein du collège A intitulé « Consortium des initiateurs du Hub Corsica » pour un montant de cotisation annuel de 300 euros, et à désigner M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, comme son représentant et ayant pouvoir pour participer aux instances de l'association.

### **Présentation de l'Association Hub Corsica pour un numérique inclusif**

L'association Hub Corsica a été créée par et pour les acteurs de la médiation numériques corses.

Véritable « tiers de confiance » de la médiation numérique, cette association a pour objet social, d'une part, de contribuer à promouvoir, améliorer et industrialiser l'offre de médiation numérique innovante en Corse, et, d'autre part, d'étudier les possibilités de création dans les 3 ans suivant sa fondation d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour réaliser son objet.

L'association est constituée de 15 catégories d'adhérents réunis dans 5 collèges (cf. statuts en annexe). Leur rassemblement crée le multi-sociétariat qui caractérisera à terme la Coopérative Hub Corsica.

Les montants et les conditions de souscription de chaque catégorie d'adhérents sont précisés dans les statuts annexés au présent rapport.

Pour faire partie de l'association « Hub Corsica », il faut donc :

- Être une personne morale ou physique partie prenante des questions d'inclusion, de médiation et de transition numérique ;
- Adhérer aux statuts et s'acquitter de sa cotisation annuelle en fonction de sa

catégorie.

Au niveau de son organisation, il est souligné (cf. statuts en annexe) que les mandats des membres du Comité d'Orientation Stratégique ou du Bureau (Président(e) et de Secrétaire Général(e) nommé(e)s par le Comité d'Orientation Stratégique) sont exercés à titre bénévole. Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mission peuvent être remboursés sur présentation d'un justificatif.

Les adhérents à l'association sont pour l'heure :

- Personnes morales : l'association Emaho Corse, l'organisme Pass W Bastia, la Mission Locale d'Aiacciu, l'association Corse Mobilité Solidaire, l'Université de Corse, l'association Coworking Corsica, l'association Alpha, l'association Opra, l'Afpa Corse, la fondation SFR, la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'association Calinza numérique, la Poste de Corse, l'entreprise Corsica Fibra, l'organisme CRESS Corsica, l'organisme de formation AFFLOKKAT, Pôle Emploi Corse, la Communauté de Communes de Sud Corse, l'entreprise Orange Corse, la mairie de CHISA, la Communauté de Commune du Centre Corse, l'association FALEP Corse, l'entreprise WebForce 3 ;
- Personnes physiques : 11 conseillers numériques.

### **Affectation budgétaire**

Le budget de cette opération est fixé à 300 euros pour l'année 2022, soit le montant de la cotisation annuelle fixé pour les membres du collège A intitulé « Consortium des initiateurs du Hub Corsica » (cf. statuts en annexe).

Origine BP 2022 - Section Fonctionnement - Programme N1212002 « Adhésions » :

<b>Montant Disponible</b>	<b>59 935 €</b>
<b>Montant à affecter</b>	
Adhésion année 1 de la Collectivité de Corse au Hub Corsica	300 €
<b>Disponible à nouveau</b>	<b>59 635 €</b>

### **Conclusion**

Il est demandé à l'Assemblée de Corse :

- D'autoriser l'adhésion 2022 de la Collectivité de Corse à l'Association Hub Corsica pour un numérique inclusif, au sein du Collège A intitulé « Consortium des initiateurs du Hub Corsica », pour un montant annuel de 300 euros ;
- D'engager la somme de 300 euros au titre du programme 1212 opération N1212002 du budget 2022 de la Collectivité de Corse ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant à représenter la Collectivité de Corse au sein de l'association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.